



APRÈS LE 7 OCTOBRE 2021, PAS D'AVANCÉE CONCRÈTE : LA COLÈRE DES SAGES FEMMES NE RETOMBE PAS !

Malgré des assignations et réquisitions massives, la 6^{ème} mobilisation des sages-femmes depuis janvier 2021 a battu des records. Rien qu'à Paris c'est au moins 5 000 manifestantes, soit près d'un quart de la profession en exercice, qui ont crié leur colère noire de Montparnasse au ministère des Solidarités et de la Santé.

Partout les taux de grévistes ont atteint des taux records, en exemple 97,8% aux Hospices Civils de Lyon, 94,6% à l'APHM ou encore 82,2% à l'APHP.

Reçues au Ministère, les sages-femmes de la CGT ont rappelé le gouffre abyssal entre les annonces du ministre et les légitimes attentes de la profession, en particulier sur la rémunération. Un geste pourrait être fait, mais le résultat serait bien en deçà des recommandations de l'IGAS et c'est inacceptable.

Le ministère a aussi confirmé qu'une réflexion était engagée sur une 6^{ème} année de formation sans pour autant valider clairement le niveau de reconnaissance universitaire qui en découle et qui s'impose : une thèse d'exercice.

Rien n'est annoncé pour les conditions de travail, le manque de lits en maternités, les personnels qui font défaut... Aucune annonce pour étayer la création d'une filière médicale.

Pour la CGT, la gravité de la situation nécessite un front unique de toutes et tous pour obtenir enfin les mesures urgentes sur la rémunération et les conditions de travail, deux priorités absolues pour les sages femmes. Aussi nous regrettons que chaque organisation ait été reçue séparément par le ministère.

Bien qu'épuisées, les sages-femmes restent irremplaçables dans les maternités. Nous l'affirmons, nos collègues médecins l'affirment et les taux record d'assignation et les réquisitions le confirment. A l'APHM comme dans de nombreux établissements, c'est la totalité des sage-femmes qui ont été assignées le 7 octobre ! Dans le privé, les réquisitions, parfois illégales, se sont multipliées.

Une conclusion s'impose : les professionnelles médicales que sont les sages-femmes sont indispensables à tout le système de santé et la juste reconnaissance doit suivre.

LA CGT DEMANDE DONC L'OUVERTURE IMMÉDIATE DE NÉGOCIATIONS SUR LES REVENDICATIONS URGENTES POUR LA PROFESSION.

- ➔ Revalorisation immédiate et « significative » des grilles indiciaires dans le PLFSS 2022 (et non les quelques points d'indice et les 100 euros de prime proposés qui ne correspondent même pas à celle des service d'urgences dont les sages-femmes ont été exclues)
- ➔ Transposition immédiate des avancées sur les grilles des sages-femmes territoriales.
- ➔ Mise en œuvre rapide de la filière médicale au sein de la FPH avec une grille adaptée au statut médical de la profession. La CGT revendique un salaire d'entrée à 2,3 SMIC et de fin de carrière à 4,6 SMIC, une grille unique sans obstacle au déroulement et une prime de technicité médicale.
- ➔ Ouverture de négociations nationales pour les sages-femmes salariées des secteurs privés.
- ➔ Plan national de stagiairisation des quelques 20% de sages-femmes contractuelles dans la FPH.
- ➔ Ouverture de négociations pour l'amélioration des conditions de travail : effectifs, capacités hospitalières....

Plus que jamais, nous appelons les sages-femmes à maintenir la pression pour contraindre le ministère à faire des propositions adaptées.

Un préavis de grève CGT spécifique sage-femme a été déposé pour couvrir les équipes de sages-femmes en grève illimitée et nous envisageons dès à présent de nouvelles journées de mobilisation.



Nous appelons l'ensemble des organisation syndicales de sages-femmes à rester unies et mobilisées autour des grandes thématiques qui font consensus : salaire/rémunérations, effectifs, conditions de travail, 6^{ème} année débouchant sur une thèse d'exercice et tout ce qui concrétise le statut médical des sages-femmes.



LA DÉTERMINATION NE FAIBLIRA PAS, LA SEULE OPTION ENVISAGEABLE, C'EST LA JUSTE RECONNAISSANCE DES SAGES-FEMMES !